



Programme spécifique « Justice civile »
(2007-2013)

Coopération entre magistrats et autres acteurs traitant des procédures d'insolvabilité transfrontalières

Ce séminaire est co-organisé par l'Institut de formation judiciaire (Belgique) et l'ENM (l'École Nationale de la Magistrature), en collaboration avec le Réseau européen de formation judiciaire (EJTN), le 'Studiecentrum Rechtspleging' (Pays-Bas), le 'Bundesministerium der Justiz' (Allemagne), le Ministère de la Justice (Grand-Duché de Luxembourg), le 'Judicial College for England and Wales', la 'Scuola Superiore della Magistratura' (Italie), le 'Centro de Estudios Jurídicos' (Espagne), la 'Krajowa Szkoła Sądownictwa i Prokuratury' (École Nationale des Juges et Procureurs - Pologne), l'Institutul National al Magistraturii' (Roumanie), le CNAJMJ - Conseil national des administrateurs judiciaires et des mandataires judiciaires (France), GIP JCI - Justice Coopération Internationale (France), l'UEMC - Union Européenne des Magistrats statuant en matière commerciale (France), l'URHB - Union des Juges Consulaires de Belgique asbl (Belgique) et avec le soutien financier de la Commission européenne, Direction générale Justice (Programme spécifique 'Justice civile' 2007-2013).

Réf.: INT/2014.103

Public cible

- Juges et magistrats du ministère public traitant des procédures d'insolvabilité transfrontalières ;
- Juges consulaires, curateurs, administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires traitant des procédures d'insolvabilité transfrontalières.

Objectifs

- Fournir ou actualiser les connaissances indispensables de la réglementation internationale et communautaire et des outils mis à disposition du traitement des procédures d'insolvabilité ;
- Echanger des expériences et de bonnes pratiques en vue d'un traitement efficace et effective des procédures d'insolvabilité ;
- Détecter des problèmes et apporter des éléments de solution ;

- Fournir des informations pratiques sur l'utilisation des outils juridiques les plus récents pour la coopération dans le cadre du traitement des procédures d'insolvabilité ;
- Mener une réflexion sur l'amélioration de la coopération entre magistrats et autres acteurs traitant des procédures d'insolvabilité.

Dates

du mardi 13 janvier 2015 (début à 9h00) au jeudi 15 janvier 2015 (fin à 14h00)

Lieu

ENM Paris 3 ter quai aux fleurs – 75004 Paris - Tel. +33.1.44.41.88.20 – <http://www.enm-justice.fr/>

Remarques

Les langues de travail du séminaire sont le français et l'anglais, avec traduction simultanée.

Le nombre de participants est limité à 40 magistrats, juges consulaires et curateurs français et 50 magistrats, curateurs, administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires des autres Etats membres et candidats.

Une séance de questions-réponses est prévue après chaque exposé.

Une documentation appropriée (e-book) sera constituée à l'intention des participants.

Programme

Président : **M. Anthony MANWARING**, Magistrat, directeur du Département International de l'ENM

1) Mardi 13 janvier 2015

Problématique et cadre légal

- 9.00 Enregistrement, accueil petit déjeuner
- 10.00 Accueil – Allocution de bienvenue
M. Anthony MANWARING, Magistrat, directeur du Département International de l'ENM
- 10.20 ***Cadre général des procédures d'insolvabilité transfrontalières
État des choses quant à l'adoption du nouveau règlement***
conférencier :
Katja LENZIG (remplaçant à confirmer) Juriste à la Commission européenne, DG Justice, Unité A1 Politique de Justice Civile

- 11.00 ***La loi modèle relative à l'insolvabilité transfrontalière***
conférencier :
M. **Jean-Luc VALLENS**, président de chambre à la cour d'appel de Colmar (France)
- 11.25 Pause-café
- 11.45 ***Principes de la coopération***
conférencier :
M. **Marc ANDRE**, vice-président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (France)
- 12.20 Introduction - Présentation des questions des ateliers
- 12.30 Fin de la séance du matin
- 12.45 Lunch

Travail en ateliers - questions de base :
Compétence - Relation entre le créancier et le débiteur

- 14.15 Travail en ateliers :
Identification des obstacles pour le traitement des procédures d'insolvabilité transfrontalières ; inventarisation de bonnes pratiques
[Rem. : À cet effet, les participants seront répartis en trois ateliers dans lesquels des cas pratiques seront discutés et examinés. Les trois ateliers se tiennent en même temps. Les cas pratiques seront envoyés aux participants peu avant le séminaire. Dans chaque atelier, un rapporteur sera désigné en vue de la présentation des conclusions. Les rapporteurs seront désignés avant le séminaire, parmi les inscrits.]

Atelier 1 : *Compétence internationale des tribunaux*

Président :

M. **Patrick WAUTELET**, professeur à l'Université de Liège (Belgique)
Madame **Caroline HENRY**, professeur à l'Université de Nice Sophia Antipolis (France)

Atelier 2 : *La vérification du passif*

Président :

M. **Jean-Luc VALLENS**, président de chambre à la cour d'appel de Colmar (France)
M. **Ivo-Meinert WILLRODT**, administrateur judiciaire, avocat (Allemagne)

Atelier 3 : *La recherche et la vente des biens du débiteur*

Président :

M. **Marc SENECHAL**, ancien vice-président du Conseil National des Administrateurs Judiciaires et des Mandataires Judiciaires (France)
M. **Michał BARLOWSKI**, Senior counsel, (Pologne)

- 15.20 Pause-café

- 15.40 Travail en ateliers (suite)
[Rem. : Après la pause-café, les participants changent d'atelier.]
- 17.15 Fin de la séance de l'après-midi
- 17.45 Activité socioculturelle (facultative)
- 19.15 Fin de l'activité socioculturelle
- 19.30 Dîner
-

2) Mercredi 14 janvier 2015

Problématique et cadre légal

- 9.15 ***Comparaison de certains aspects de droit civil avec des aspects de 'common law'***
conférencier :
M. Gabriel MOSS, avocat (Royaume-Uni)

Nouveautés du nouveau Règlement européen – Questions approfondies

- 9.45 ***Les procédures de pré-insolvabilité***
conférencier :
M. Gabriel MOSS, avocat (Royaume-Uni)
- 10.15 ***Le traitement des groupes***
conférencier :
M. Claude Maxime WEIL, Administrateur Judiciaire à Strasbourg (France)
- 10.45 Pause-café
- 11.10 ***Plans de redressement et de restructuration***
conférencier :
M. Barbu MIHAESCU, Management Consulting (Roumanie)
- 11.50 ***Problèmes de prévention***
conférencier :
M. Christof SCHILLER, avocat (Allemagne)
- 12.30 Fin de la séance du matin
- 12.45 Lunch

Travail en ateliers - questions approfondies :
Groupes de sociétés

14.00 Travail en ateliers :
Identification des obstacles pour le traitement des procédures d'insolvabilité transfrontalières ; inventarisation de bonnes pratiques

[Rem. : À cet effet, les participants seront répartis en deux ateliers dans lesquels des cas pratiques seront discutés et examinés. Les deux ateliers ont lieu en même temps et sont tenus deux fois pour que tous les participants puissent successivement y assister. Les cas pratiques seront envoyés aux participants peu avant le séminaire. Dans chaque atelier, un rapporteur sera désigné en vue de la présentation des conclusions. Les rapporteurs seront désignés avant le séminaire, parmi les inscrits.]

Atelier 1 : ***Plans de restructuration***

Président :

M. Paul OMAR, professeur à l'Université de Nottingham Trent (Royaume-Uni)

M. Tomáš RICHTER, Of Counsel, Clifford Chance LLP Prague / Visiting Lecturer, Institute of Economic Studies, Charles University Prague

Atelier 2 : ***Traitement de certains aspects de liquidation de groupes***

Président :

M. Antonio LEANDRO, professeur à l'Université de Bari (Italie)

M. Luciano PANZANI, président de la 1^{ère} cour d'instance de Torino

15.20 Pause-café

15.40 Travail en ateliers (suite)

[Rem. : Après la pause-café, les participants changent d'atelier.]

17.15 Synthèse et conclusions des ateliers en séance plénière (à confirmer)

M. Ivan Vergoustraete

17.45 Activité socioculturelle (facultative)

19.15 Fin de l'activité socioculturelle

19.30 Dîner

3) Jeudi 15 janvier 2015

9.15 ***L'entraide pénale internationale (en séance plénière)***

Madame **Caroline GONTRAN**, chef du bureau de l'entraide pénale internationale à la DACG (à confirmer)

L'information

9.45 ***Sources d'information :***

- ***Les registres***
- ***L'accès à l'information pour le juge***

conférencier :

Paul OMAR, professeur à l'Université de Nottingham Trent (Royaume-Uni)

10.45 Pause-café

11.10 ***Coopération au-delà des frontières de l'Union européenne : le point de vue d'un juge américain***

conférencier :

M. Allan GROPPER, juge, U.S. Bankruptcy Court (Etats-Unis)

12.30 ***Conclusions et suggestions en vue d'améliorer la coopération pour le traitement des procédures d'insolvabilité transfrontalières***

12.45 Fin de la séance du matin

12.50 Lunch

14.00 Fin du séminaire

Avec la coopération de

